



Madame et messieurs  
les commissaires enquêteurs  
Renouvellement et extension  
Carrière Maroncelli  
Piolenc Caderousse Orange  
Mairie de Piolenc rue Jean Moulin  
84420 Piolenc

Avignon le 7 avril 2021

Réf. Enquête publique : Renouvellement et extension carrière Maroncelli Piolenc Caderousse Orange

*Madame, Messieurs les Commissaires Enquêteurs : Philippe Laureau ; Florence Reard ; Michel du Crest*

*Par courriel :*

- Pour la Mairie de Piolenc : [contact@mairie-piolenc.fr](mailto:contact@mairie-piolenc.fr)
- Pour la Mairie d'Orange : [police.environnement@ville-orange.fr](mailto:police.environnement@ville-orange.fr)
- Pour la Mairie de Caderousse : [contact@caderousse.fr](mailto:contact@caderousse.fr)

Madame et messieurs les commissaires enquêteurs,

Vous trouverez, ci-après, quelques observations relatives à l'extension Martignan Ouest, de la carrière Maroncelli, (communes de Piolenc/Orange/Caderousse), que je vous prie de verser au registre de la présente enquête publique.

La qualité environnementale, tant dans l'exploitation que dans le réaménagement des présentes carrières, au service du territoire des plaines de Piolenc Orange et Caderousse, s'inscrit en bien des points dans une cohérence territoriale, que conduit tout particulièrement la commune de Piolenc depuis plus de 20 ans et à laquelle cette entreprise notamment, contribue par ses diverses activités.

Même si ces initiatives restent modestes au regard de l'urgence climatique, elles n'en sont pas moins indispensables.

A titre d'exemple, nous pouvons citer les nouveaux équilibres de biodiversité créés avec l'arrivée d'oiseaux migrateurs autour des nouveaux plans d'eaux, la réalisation de parc d'énergies renouvelables avec la ferme éolienne, puis la ferme photovoltaïque flottante et l'implantation de nouveaux producteurs agriculteurs bio, sur des terres agricoles reconstituées.

Le présent projet d'extraction de matériaux silico calcaire, qui a pour objectif de pérenniser l'activité existante par une extension, est dans un même esprit respectueux de l'environnement, tout en inscrivant durablement la production des ressources en matériaux silico calcaire à proximité immédiate de ses usages.

Par contre, ce dossier met en lumière, un point certes en dehors de la présente enquête, celui de l'utilisation du port fluvial Caderousse/Piolenc, au droit de ces activités sur le Rhône.

Jean Pierre Gautry Urbaniste SFU

Président d'honneur de la Société Française des Urbanistes (SFU), Docteur en Urbanisme IUP  
26, rue Banasterie 84000 Avignon 0490279462 [jp@gautry.eu](mailto:jp@gautry.eu) <http://www.urbaniste.com>



Ce port, semble-t-il, insuffisamment utilisé est directement lié notamment à un usage plus vertueux, à terme, des ressources en minerai dont le Bassin de vie a besoin.

En premier lieu, le développement d'un transport écologiquement durable est souhaitable. Il est nécessaire de contribuer à la réduction du trafic routier PL, polluant et onéreux de matériaux issus de la carrière tout particulièrement en direction de la partie dense du bassin de vie, l'agglomération du Grand Avignon.

Le transport fluvial sur le Rhône répond à cette exigence.

Par ailleurs, l'anticipation du recyclage de matériaux issus du BTP, sur des sites prévus à cet effet, nécessite de longs temps de mise en œuvre, venant renforcer une politique de valorisation de terres agricoles. Le présent site y répond également.

Enfin, le Nord du Bassin de vie d'Avignon, à la croisée des régions sur l'axe Rhône Saône, a besoin d'une logistique multimodale renforcée pour le déploiement de ses filières agricoles. Ce port fluvial permettrait d'en renforcer le transport par voie fluviale.

Une telle dimension stratégique, pour les 3 à 4 décennies à venir, peut être recherchée au niveau du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), dont les prémices sont déjà présentes dans les premiers documents concertés, dans le cadre de sa révision en cours.

Il y aurait lieu de créer de nouvelles synergies entre le bassin de vie, et ses ports, en particulier, avec le Port de l'Ardoise existant et celui du Quartier de la Confluence Rhône Durance (Courtine Avignon) à créer.

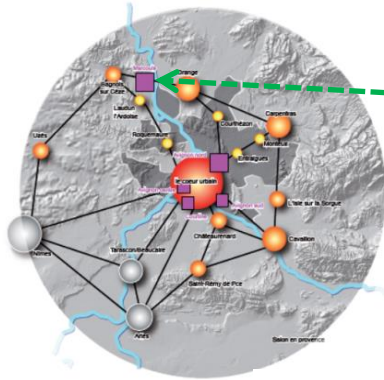
Sur ce point, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Scot du Bassin de vie d'Avignon pourrait s'appuyer sur cet ouvrage existant.

Cela est d'autant plus pertinent qu'un Agro Quartier à forte valeur écologique, pourrait venir compléter le dispositif du « Quartier Rhône-Energie » (dénommé également Agri-Energie).

La présente requête est faite auprès de la commission d'enquête publique pour l'extension de la présente carrière, pour être portée à la connaissance des trois communes et des différentes intercommunalités concernées, pour une inscription dans le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon.

Vous remerciant de votre écoute, je vous prie de croire, madame, messieurs, les commissaires enquêteur, en l'expression de ma parfaite considération.

Jean Pierre Gautry



Armature urbaine du Grand Bassin de vie d'Avignon

Source :  
AURAV

